
COPENHAGUE – Discussion du GAC sur les politiques relatives aux nouveaux gTLD (suite)

Mardi 14 mars 2017 – 9 h à 10 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

THOMAS SCHNEIDER: 14 mars 2017. 9 heures du matin. Ce sont les discussions du GAC sur les politiques en matière de nouveaux gTLDs, en salle Hall 3.

Bonjour à tous. J'espère que vous avez eu une bonne séance avec les gens du PSWG ce matin. On en reparlera avec eux cet après-midi.

Nous allons donc maintenant poursuivre nos discussions sur les séries ultérieures de nouveaux gTLDs. Je dirais que nous avons déjà eu des échanges très riches et intensifs samedi. Nous avons passé pas mal de temps à analyser cette question avec la GNSO dans notre réunion de samedi. Jeff est à notre disposition aujourd'hui pour répondre à toutes nos questions éventuelles concernant le travail de la GNSO. Merci, Jeff, c'est très utile que vous soyez là aujourd'hui.

Permettez-moi de donner la parole à Tom qui va faire un petit point sur les discussions que nous avons eues ces derniers jours. Il y a certains éléments sur lesquels nous devons discuter. Nous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

devons donc voir quelles sont nos priorités pour la discussion qui va se dérouler dans les 90 minutes qui viennent. Je continuerai après Tom.

Et bien sûr, il faut que l'on commence à réfléchir à ce que nous voulons mettre dans le communiqué de cette réunion du GAC.

TOM DALE :

Bonjour à tous. Avant de faire un point sur les nouveaux gTLDs et les politiques liées à ce programme, j'aimerais parler un peu logistique.

Nous allons vous renvoyer la liste de présence. Nous vous prions d'y mettre votre nom et les détails de votre présence. Si vous cherchez cette liste, elle sera au fond de la salle, afin que vous puissiez enregistrer votre présence.

Il y a également un petit sac pour vous au fond de la salle. Parlez-en avec Julia et Gulten.

Enfin, les candidatures au financement des déplacements pour les réunions du GAC et de l'ICANN seront bientôt closes, il est donc important que vous fassiez les démarches nécessaires si vous avez besoin de soutien au déplacement.

Pour récapituler un peu les discussions que nous avons eues jusqu'à maintenant au sujet des nouveaux gTLDs, le GAC a eu

deux discussions. Tout d’abord, samedi après-midi, il y a eu une discussion initiale sur les problèmes en termes de procédures du GAC. Il y a une présentation concernant les recommandations préparées par le Conseil de l’Europe en matière de nouveaux gTLDs.

Ensuite, dimanche, le GAC s’est réuni avec les membres de la GNSO et il y a eu des discussions concernant, notamment, des aspects de procédure. En ce qui concerne les PDP, le groupe de travail nous a dit qu’il y aurait une demande de réponses à une série de questions. On a fait référence à certaines initiatives concernant des problèmes particuliers, y compris une séance intercommunautaire sur les noms géographiques qui est envisagée pour la réunion de Johannesburg.

Quels sont les thèmes les plus importants que nous avons identifiés ? Il faut d’abord qu’il y ait une coordination au niveau des vice-présidents et des volontaires en interne pour faire avancer ces discussions.

Deuxièmement, il faudrait examiner les moyens nécessaires pour que les discussions du GAC puissent avancer en matière de PDP.

Il ne faut pas oublier qu’il y a trois PDP en cours, trois groupes de travail sur des PDP en cours qui se tiennent en parallèle. Il y a le groupe qui travaille sur les séries ultérieures de nouveaux gTLDs,

celui qui travaille sur le RDS qui remplacera le WHOIS, et enfin le groupe de travail PDP qui s'occupe des mécanismes de protection de droits dans tous les gTLDs.

Les thèmes majeurs qui ont été identifiés dans le document d'information incluent les candidatures communautaires. Il y a eu des discussions au sein du GAC après la présentation du Conseil de l'Europe. La question des noms géographiques, qui a été soulevée dans différents contextes dans cette semaine, dans des rapports du groupe de travail sur les noms géographiques ainsi que dans d'autres groupes qui travaillent au sein de l'ICANN.

Ensuite, la question du soutien aux candidats, notamment le soutien à des candidats aux gTLDs dans des pays en développement. Si vous vous rappelez, une partie du rapport CCT faisait référence à cet aspect. Le groupe de travail du GAC a accompli un suivi de ces questions pour voir ce que le GAC souhaiteraient étudier dans ce domaine.

Il y a eu également des discussions à Copenhague concernant les sauvegardes que le GAC a recommandées, pour voir si elles ont été mises en place à ce jour. Des sauvegardes concernant la protection des consommateurs et des sauvegardes concernant la protection des utilisateurs finaux.

Certains membres du GAC ont manifesté leur intérêt pour qu'on approfondisse la question du traitement des noms de domaine internationalisés, les discussions sur les IDN.

Le groupe de travail PDP qui travaille sur ces questions a examiné les aspects liés aux engagements d'intérêt public et à la liberté d'expression.

Comme Thomas l'a dit, en tant que secrétariat, nous voudrions recevoir de votre part des orientations pour savoir ce qu'il faudrait inclure au communiqué du GAC. Un certain nombre de membres travaillent sur un texte possible pour le communiqué.

Je ne sais pas encore quelle est la liste définitive de thèmes que nous souhaiterions inclure dans le communiqué du GAC. Si j'ai bien compris, toutes ces questions pourraient figurer dans l'avis du GAC au conseil d'administration, et ce serait intéressant d'en inclure certaines au communiqué.

Je repasse la parole à Thomas. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Tom. Maintenant, je vais donner la parole aux membres et observateurs du GAC. Je vois l'Iran.

Si vous êtes d'accord, je suggère que nous demandions à Jeff qu'il nous montre le texte complet du questionnaire et qu'il identifie pour nous quels sont les domaines critiques pour le GAC, quels sont les domaines auxquels le GAC devrait faire attention. Ensuite, je suggère que l'on demande à Jeff de nous dire, à partir de son expérience, quels seraient les moyens les plus efficaces pour réviser ces quatre pistes de travail qui figurent dans ce questionnaire de plus de vingt pages. Ensuite, expliquer les questions puis orienter un peu le GAC sur la manière de procéder pour répondre à ce document.

Tout d'abord, je pense que nous avons déjà demandé à la GNSO, si possible, de regrouper ce grand nombre de questions dans des sous-groupes afin qu'il soit plus facile pour le GAC d'établir des priorités. Ainsi, les membres du GAC et de la communauté pourraient s'y retrouver plus facilement. Je pense toujours aux 169 points de l'agenda de développement durable de 2030.

Ce regroupement des questions en sous-catégories nous aiderait à faire en sorte que, s'il y a des groupes plus intéressés par certains domaines que d'autres, ces derniers pourraient s'occuper des thèmes les intéressant le plus.

Si j'ai bien compris, l'Iran, vous souhaitez que Jeff mette l'accent sur les domaines par rapport auxquels notre avis serait nécessaire ou pertinent. Merci beaucoup.

JEFF NEUMAN :

Merci beaucoup, Thomas. Merci à tous de m'avoir invité à participer et à vous écouter. Ça a été une opportunité unique et je pense que c'est un bon modèle pour aller de l'avant, dans cette étape assez précoce d'un développement de politiques de la GNSO.

Je pense qu'il y a un certain nombre de domaines où le groupe de travail sur les séries ultérieures de nouveaux gTLDs voudrait avoir votre avis.

Un commentaire général. Nous cherchons à ce que vous décriviez votre expérience – à titre individuel ou en tant que membre du GAC – par rapport à l'utilisation des nouveaux gTLDs.

Le groupe de travail essaie d'identifier des moyens d'avancer et, comme cela a été dit à plusieurs reprises, la meilleure façon

d'identifier ces moyens consiste à tirer des leçons de ce qui s'est passé avant. C'est pourquoi il y a un certain nombre de questions concernant des sujets qui ont été débattus dans certains groupes de travail. Par exemple, sur certaines chaînes sensibles ou sur des catégories sensibles, il y a des avis au sujet de certaines chaînes spécifiques. Et donc, voir comment nous pouvons utiliser cela dans d'autres séries. J'évite d'utiliser le mot en anglais, « round », pour parler des nouvelles séries, parce qu'on ne sait pas comment ça va se passer.

Mais il y a eu un certain nombre de communiqués qui identifient des chaînes spécifiques ayant fait l'objet de candidatures et l'idée est donc de prendre cet avis s'appliquant à des chaînes très spécifiques et d'essayer de voir comment l'utiliser pour arriver à un processus permettant de gérer une nouvelle procédure. Nous essayons donc de faire en sorte que le processus soit facile et prévisible, afin que les candidats de la communauté puissent, à l'avenir, s'appuyer sur un format prévisible.

Comme nous l'avons dit avant, il y a d'autres domaines ayant trait à la liberté d'expression ou à l'intérêt public. Il y a des questions liées à la façon dont nous pouvons incorporer l'intérêt public et nous assurer qu'il n'y a pas de restrictions ou de contraintes au niveau de la liberté d'expression, tout en essayant de préserver la sécurité publique.

Le groupe de travail aimerait avoir vos retours au sujet des alertes précoces, voir si cela doit être reproduit dans des séries ultérieures. J'ai entendu des retours positifs sur ces processus d'alertes précoces et nous aimerions savoir si certains aspects sont à améliorer.

Ensuite, certaines questions sont liées à l'avis du GAC, à la façon dont il est élaboré. Nous savons que les candidats veulent accélérer les choses au maximum, mais en même temps, nous savons que certains délais dont il faut tenir compte existe afin d'obtenir l'avis du GAC.

Je n'ai pas la liste sous les yeux, mais si vous avez des questions, je pourrai y répondre. Je suis ici pour essayer de vous aider.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Jeff. D'autres remarques, des questions ou des commentaires ? L'Iran ?

IRAN : Merci, monsieur le Président. Apparemment, vous n'avez pas bien saisi ma question. Je vais vous donner un exemple.

Il y a trois catégories sur la façon de procéder, par exemple. D'abord, une série permanente, puis des séries périodiques.

Deuxième série, puis un arrêt et une pause, puis une troisième série. Puis, premiers arrivés, premiers servis.

Je pense que l'ICANN pourrait ne pas avoir assez d'expérience à ce sujet mais il se peut que d'autres gens aient cette expérience dans certains domaines. Dans d'autres domaines, nous avons utilisé cette méthode de premiers arrivés, premiers servis pendant plus de 60 ans.

Donc, pourriez-vous clarifier les raisons pour lesquelles on continue à passer de série en série ou pourquoi on serait à même de choisir une de ces trois possibilités ? C'est un exemple que je vous donne qui a été décrit différemment par le président, qui vous a demandé de nous parler des aspects critiques, mais je vous demande de vous pencher sur ces trois possibilités.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran. Excusez-moi d'avoir mal interprété votre question.

JEFF NEUMAN : Merci pour ces questions. C'est un point très intéressant que vous soulevez, ce que vous soulevez afin d'essayer de parler de certains sujets qui ne se trouvaient pas dans la première ou dans la dernière série.

La question que vous me posez est de savoir comment nous procéderons, à l'avenir, avec les politiques de la GNSO de 2007 adoptées par le conseil d'administration en 2008, où nous essayons d'introduire de façon permanente les nouveaux gTLDs de manière prévisible et fiable.

Il y a eu un certain nombre de propositions présentées au groupe de travail. Il n'y a pas de décision prise par rapport à la méthode qui devrait être adoptée. Ce que nous avons fait, c'est collecter un certain nombre d'avis pour et contre, sur les bénéfices et les inconvénients de chaque approche.

L'une des approches consiste à lancer une série qui serait suivie par une période de révision avant de lancer une nouvelle série. C'est un peu ce que l'on fait actuellement. Cela nous donnerait le temps d'examiner ce qui s'est passé dans la série précédente et d'introduire des corrections, des modifications aux problèmes identifiés dans la série précédente avant de procéder à une nouvelle série. Dans ce cas-là, il pourrait se passer des années avant le lancement d'une nouvelle série. La dernière série a commencé en 2012 et nous sommes déjà en 2017. Les évaluations sont en cours, et avant qu'une nouvelle série soit lancée, il pourrait se passer plusieurs années. Ce pourrait être en 2019 ou 2020.

La deuxième approche consiste à dire qu'il serait envisageable d'établir des séries périodiques. Par exemple, nous commençons la deuxième série en janvier 2020 - et ici, j'invente un peu un scénario pour vous donner un exemple - mais mettons que l'on commence une nouvelle série en 2020, nous faisons un appel à candidature. Puis nous les collections jusqu'en mars 2020. Puis d'avril de la même année jusqu'au 30 juin, nous collectons les objections, les alertes précoces, les commentaires publics, etc., pendant cette période. Ensuite, au troisième trimestre qui commencerait le 1er juillet et irait jusqu'au 30 septembre, nous pourrions lancer la série suivante d'acceptation de candidatures, pendant qu'on évaluerait déjà les autres candidatures et qu'elles passeraient par les différents processus. On aurait, dans ce cas de figure, des dates prédéfinies de début et de finalisation du processus. Cela a l'avantage d'être prévisible, car la communauté et le GAC seraient au courant des dates auxquelles les candidatures devraient être présentées. La communauté saurait que si les candidatures sont présentées pendant une période définie, elle saurait que, d'avril à octobre, il faut examiner ces candidatures présentées. Mais le risque de cette approche, c'est qu'il y a très peu de temps pour examiner ce qui s'est passé dans les séries précédentes, et donc peu de temps pour appliquer des corrections ou des modifications. Le risque est donc de nature opérationnelle puisqu'il pourrait y avoir beaucoup de

candidatures à évaluer et que cette charge de travail soit difficile à gérer.

Enfin, la troisième approche, vous l'avez décrite comme étant une approche premiers arrivés, premiers servis, c'est une approche selon laquelle il n'y a pas de série. On ouvre donc une période de candidature, et au fur et à mesure que les candidatures arrivent, elles passent par la période de concertation publique et l'évaluation, et cette période d'appel à candidatures ne connaît pas de fin. L'avantage de cela est qu'il existe un processus prévisible pour avancer. Un autre avantage, c'est que nous savons qu'un certain nombre d'années ne s'écoulera pas entre deux séries. Un autre bénéfice, c'est que, en théorie, il n'y aurait pas de demande croissante de nouveaux gTLDs, et donc, pas d'enchères, ni besoin de devoir résoudre des ensembles conflictuels, parce qu'on accepterait la première candidature présentée dans la mesure où elle respecterait les critères d'éligibilité. Bien sûr, il y a des risques, à savoir qu'il est très difficile de mettre en place une surveillance et qu'il faudrait toujours être en état de vigilance quant aux candidatures se présentant. Il faudrait être en permanence en état d'alerte pour être sûr que s'il y a des objections à ces candidatures, comme il n'y a pas de période prévue, il faudrait développer des mécanismes, et recevoir des retours tous les mois. C'est un

mécanisme qui est assez difficile à mettre en place et il existe des risques associés à cette dernière approche.

Voilà les trois différentes approches dont on a discuté, je suis sûr qu'il peut y en avoir d'autres, mais je voudrais connaître vos commentaires par rapport à cela.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Comme vous l'avez dit, ces approches comportent des risques et des avantages différents, notamment la dernière approche, pour ce qui est de la modification des processus, où il pourrait être question de tracer la limite entre le travail effectué et le travail que l'on pourrait corriger. Peut-être y-a-t-il d'autres risques dont vous avez déjà entendu parler.

Permettez-moi maintenant de m'adresser à ceux qui ne se sont pas encore exprimé pour les inviter à nous rejoindre dans ces discussions.

Pour ce qui est des priorités, je voudrais que vous m'indiquiez les questions que vous voulez traiter au cours de cette séance, puisque c'est notre dernière séance dédiée à cette question cette semaine. Ce ne sera pas la dernière sur cette question en général, bien entendu, mais on sait que ces questions reçoivent beaucoup de soutien, il y a aura une séance intercommunautaire sur les noms géographiques et sur les

noms en rapport avec l'intérêt public, qui se tiendra à Johannesburg et on espère pouvoir continuer à travailler là-dessus.

L'Union Européenne de Radio-Télévision.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TV : Tout d'abord, je voudrais mentionner un point qui me semble utile. Je voudrais savoir quelles sont les tendances du marché. D'après les données que je possède, je crois qu'ils ont de meilleures informations sur les tendances des noms génériques. Sont-ils toujours nécessaires et importants sur le marché ou bien n'est-ce plus le cas ? Parce que nous pouvons exprimer notre opinion et évaluer cette situation, mais sur la base de données.

Deuxièmement, je vois qu'il y a encore 90 candidats qui n'ont pas conclu le processus de candidature pour différentes raisons. Dans certains cas, il y a des retards, d'autres en sont à l'étape contractuelle, pour d'autres dans un processus IRP ou bien dans d'autres processus de révision de compte. Qu'en pensez-vous ? Pouvons-nous continuer avec ces situations et lancer une autre série alors même que ces questions ne sont pas résolues ?

THOMAS SCHNEIDER : Jeff Neuman.

JEFF NEUMAN :

Pour ce qui est de la question des tendances du marché, c'est une question qui est analysée par l'équipe de révision de la CCT. Ils viennent de publier leur rapport initial. Ce rapport est disponible pour consultation publique. Ce groupe se trouve dans une meilleure position pour évaluer s'il existe un besoin de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau.

Je crois que dans une des recommandations préliminaires, ils ont indiqué une tendance générale positive quant à la concurrence, et cela à cause de l'introduction de ces nouveaux domaines de premier niveau.

Je vais m'abstenir de faire des commentaires et je vais laisser l'équipe de la CCT répondre à ces questions.

En ce qui concerne les 90 candidatures qui ne sont pas encore conclues, elles se trouvent à différentes étapes. Il faut voir si personne ne demande ces chaînes de caractères spécifiques dans des séries ultérieures.

Je ne suis pas très sûr sur la raison pour laquelle il faudrait arrêter tout le processus en attendant que ces cas soient fixés. Comme nous le savons, si ces chaînes de caractères finissent par un litige ou par un mécanisme de règlement de litige, cela peut prendre des années. Or on a vu des entités, notamment des

marques commerciales, qui veulent se porter candidat pour des gTLDs à l'avenir.

Il faut donc penser à ces communautés qui souhaitent avoir un domaine de haut niveau pour une période indéterminée, jusqu'à ce que ces cas en cours soient résolus. Je ne suis pas très sûr que ce soit une approche dans laquelle les candidats intéressés, parce que c'est une approche juste.

Bien évidemment, on est très attentifs à ce qui se passe avec ces candidatures, afin de voir si nous pouvons apprendre de ces cas, mais réserver ces noms pour qu'ils ne soient pas demandés à l'avenir sans parvenir à une solution et arrêter la prochaine série, ce n'est pas quelque chose que ce groupe sur les procédures futures aborde.

THOMAS SCHNEIDER : Je voudrais faire un commentaire. Comme vous le savez, en 2009, le GAC a demandé une séparation plus claire des catégories, par exemple, entre les TLDs géographiques et les TLDs de marque, et l'ICANN a décidé d'un autre cours d'action sur la base de l'expérience de la première série et de ces situations différentes qui sont apparues.

Examinez-vous ces questions ? Je voudrais connaître votre point de vue dans votre groupe. Ce serait très intéressant pour le GAC.

Ensuite, vous avez mentionné la révision de la CCT. J'ai lu et j'ai entendu qu'un élément surgit de cette révision, notamment pour les noms génériques pour la question de la confiance.

Les consommateurs ont plus confiance en ces noms si la politique d'enregistrement est mieux définie pour ce qui est des conditions d'obtention de domaine. Cela permettrait une validation ultérieure de l'avis du GAC dans lequel on demandait spécifiquement des noms génériques qui représentent certaines industries assez délicates pour lesquels on demandait des conditions d'obtention plus strictes, notamment pour que ces candidats aient une plus grande confiance de la part des consommateurs. Apparemment, cela est confirmé par les conclusions du rapport.

Je me rappelle de nos délibérations sur les mesures de protection et je crois que le GAC souhaiterait savoir comment vous prenez en compte de ces conclusions issues de la conclusion de l'équipe de la CCT.

JEFF NEUMAN :

Pour ce qui est des catégories, c'est quelque chose dont on a parlé au sein du groupe de travail et qui fait partie de nos délibérations en cours. Il y a certaines catégories qui ont été spécifiquement identifiées dans le guide de candidature, ou bien

qui ont été développées pendant la période de présentation de candidature.

Par exemple, actuellement, nous avons la spécification 13 pour les marques commerciales, dans laquelle on établit spécifiquement qu'il existe certaines différences entre les TLDs utilisés dans un environnement fermé, contrairement à ceux qui sont ouverts à des enregistrements de la part du public.

Donc si l'on reconnaît qu'il y a une catégorie de marques commerciales, on admet également qu'il y a une catégorie qui appartient aux communautés, tel que démontré dans la spécification 12. Il y a certaines exigences de sorte que si l'on demande un domaine communautaire, alors il doit y avoir certaines catégories s'appliquant à ces candidatures. Dans une certaine mesure, on reconnaît qu'il y a des organisations intergouvernementales auxquelles certaines dispositions contractuelles ne sont pas appliquées.

Actuellement, nous voyons s'il devrait y avoir des catégories supplémentaires, et bien entendu, nous attendons les opinions des gouvernements. Si de nouvelles catégories étaient créées, il faudrait voir l'impact causé dans le processus de candidature et dans les instances [coupure].

Nous attendons donc les commentaires sur ce sujet. Cela me rappelle les jours où Bertrand parlait, en 2009, des catégories. Si

on avait adopté ces recommandations, on ne serait pas dans la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Pour ce qui est de votre autre question, je dirais que cela concerne l'importance d'une chaîne de caractères dans une activité en particulier.

On essaie de faire des recommandations, avec l'équipe de révision de la CCT, et il faut dire qu'il existe un groupe sur les PDP qui prendra définitivement compte des conclusions de cette équipe de révision. Cette équipe de révision a émis une série de recommandations pour que notre groupe de travail s'occupe de ces spécifications et c'est ce que nous allons faire. Il y a des recommandations d'autres groupes de travail en matière de politiques, comme les mécanismes de protection des droits également.

THOMAS SCHNEIDER : Bonjour. J'ai le Pakistan, la Thaïlande, l'Espagne et l'Iran.

Jeff est ici, à notre disposition, mais rien ne nous empêche de dialoguer. En plus de lui poser des questions, nous pouvons aussi discuter de ce que nous voulons. Il ne faut pas l'oublier parce que nous devons essayer d'avancer pour avoir une idée ce que pensent nos membres. Il peut y avoir différents points de vue, nous pouvons peut-être déjà obtenir un consensus.

Le Pakistan, s'il vous plaît.

PAKISTAN :

Merci beaucoup, Thomas. Ma question est la suivante : la dernière série était en 2012, nous sommes maintenant en 2017, et je voudrais savoir le nombre total de problèmes que nous avons eu avec les nouveaux gTLDs, combien de ces problèmes ont été résolus et combien restent à résoudre.

Supposons qu'il y ait eu cent litiges, et supposons que sur ces cent litiges, 50 soient encore à résoudre, comment allons-nous les résoudre ? Je voudrais savoir combien de travail reste à accomplir au niveau des litiges par l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER :

Je pense que tout cela fait l'objet d'une révision. Pour ce qui est de votre question sur le nombre de cas encore à résoudre, je pense que si tout doit être résolu avant la nouvelle série, cette nouvelle série n'aura jamais lieu.

Il faudrait que nous nous mettions d'accord sur le degré de maturité minimum requis avant la réouverture d'une série et identifier s'il n'y a pas de points qui soient suffisamment clairs pour pouvoir avancer, mais nous n'en sommes pas encore là. Ne pensez pas, cependant, que l'on pourra vous donner un chiffre par rapport au nombre de cas non résolus. Je crois que C'est

plutôt le sentiment que l'on peut avoir sur la possibilité de continuer ou non.

Jeff, souhaitez-vous compléter ce que je viens de dire ?

JEFF NEUMAN :

Oui, je vois Avri Doria dans la salle, qui est l'autre co-présidente du groupe. Je pense que la réponse que vous avez donnée est la meilleure que l'on pouvait donner, je n'ai rien à ajouter.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Pakistan, je pense que la question que vous soulevez est une question clef pour savoir si nous sommes prêts à avancer.

PAKISTAN :

Permettez-moi, Thomas, de vous dire pourquoi j'ai posé cette question. Je l'ai posée parce qu'il faut voir quelles sont les priorités au niveau des gTLDs.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup de nous aider à établir les priorités. Je voudrais comprendre quels sont les points clefs pour vous. Bien sûr, il y a d'autres questions, comme la protection des OIG, des ONG, ou d'autres droits. Nous savons que ces questions sont une priorité

pour nous, tout comme les soutiens aux candidatures des pays en développement ou des parties prenantes plus petites.

Mais nous devons, en plus de cela, nous mettre d'accord au sein du GAC sur ce que sont les autres priorités, les autres domaines sur lesquels nous devons nous concentrer pour faire des propositions ou établir des avis, puis sur quels sont les domaines qui ont une priorité moindre pour nous.

La Thaïlande.

THAÏLANDE :

Wanawit.

J'aimerais parler des IDN. Une des inquiétudes les plus importantes concerne le suivi de l'application des sauvegardes pour certaines chaînes. Nous avons effectué un suivi dans le groupe chargé de la traduction et de la translittération des informations de contact. Et donc, nous essayons de faire un suivi de la situation avec le GDD, nous aurons une réunion demain.

Mais pour être bref, la traduction et la translittération sont encore des activités à titre bénévole, ce qui sera un problème pour les IDN pour pouvoir assurer l'application de la loi et la conformité contractuelle.

Est-ce que cette question devrait être traitée dans les groupes qui s'occupent des IDN ? À savoir, est-ce que ces traduction et translittération des informations de contact devraient être obligatoires ou volontaires au niveau des bureaux d'enregistrement et des titulaires de noms ? Il faudrait voir si nous avons un consensus – nous savons que nous n'avons pas encore de consensus pour tous les gTLDs – mais peut-être devrait-on aborder cette question, ne serait-ce que pour les IDN. Voilà ma contribution.

JEFF NEUMAN :

Merci pour cette question. Les noms de domaine internationalisés font l'objet de certaines recommandations et sont examinés dans la piste de travail numéro 4. Il y a un certain nombre de questions liées aux orientations sur les IDN, puis à la possibilité de permettre des candidatures à des IDN à un seul caractère, ce qui n'était pas autorisé dans les séries précédentes. Nous nous focalisons aussi sur d'autres tâches qui se font au niveau de la traduction et de la translittération.

Je vous recommande de nous signaler ce que vous venez de présenter pour que nous puissions en tenir compte dans nos discussions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

L’Espagne.

ESPAGNE : Tout d’abord, j’aimerais faire une remarque d’ordre général sur la création de nouveaux gTLDs, sur le travail que cela entraîne pour nous, gouvernements. J’ai le sentiment qu’au sein du GAC, nous avons consacré énormément de temps et énormément d’efforts à la question des nouveaux gTLDs, à la question de la protection des candidatures communautaires. Il y a des gens, dans différents endroits du monde, qui ont manifesté leur inquiétude par rapport à des problèmes de liberté d’expression, quand ils utilisent des produits provenant d’une région et dotés de certaines caractéristiques.

Je pense que l’importance des noms de domaine diminue. Nous passons de plus en plus à un Internet mobile où les noms de domaine ne sont plus aussi nécessaires et je crois que ce n’est plus proportionnel. L’effet que nous consacrons à cette question à l’ICANN n’est pas proportionnel à l’importance que ce sujet a dans le monde réel.

J’ai l’impression que la nouvelle série – ou non-série, je ne sais pas comment on l’appellera – nous amènera à ce qu’il y ait une demande croissante des noms qui n’ont pas été disponibles

dans la première série. Je pense qu'il y a donc une pression que l'on voit apparaître par rapport à la possibilité d'accéder à ces noms de domaine qui n'étaient pas disponibles dans la série précédente.

Donc, je vous demande, parce que vous venez de la GNSO, que voulez-vous pour cette nouvelle série ? Quels est leur intérêt ? Autrement dit, est-ce que vous allez nous faire beaucoup travailler à nouveau, quel que soit le processus auquel nous aboutirons ?

THOMAS SCHNEIDER : Jeff, je pense que c'est une question facile pour vous.

JEFF NEUMAN : Oui. Non, en fait, je ne suis pas à même de répondre à votre question, en ce sens que je ne sais pas quelles sont les attentes des candidats à venir. Je ne sais pas s'il devrait y avoir de nouveaux noms de domaine génériques.

Dans la première consultation que l'on a faite, le GAC a répondu et indiqué, pour rappel, qu'en ce moment, même s'il y a des problèmes à résoudre, il ne voyait pas d'objection à avancer avec de nouveaux noms de domaine.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. J'ai oublié qui a dit ça, mais il paraît que certains ont le sentiment que toutes les catégories ou tous les types auraient le même attrait à l'avenir. Les marques, par exemple, pour être plus attrayantes, pour les compagnies pouvant s'en servir en tant qu'outil de communication, le nom géographique et les noms qui sont liés à une communauté spécifique s'avèreront peut-être plus intéressants pour certaines communautés souhaitant renforcer leur identité. Il s'agit donc, peut-être, de catégories plus durables.

Pour rebondir sur ce que Gema vient de dire, y-aurait-il différents niveaux de besoin ou de faisabilité économique ? Est-ce que vous réfléchissez à ces aspects lors de vos discussions par rapport à certaines catégories qui pourraient entrer dans une catégorie différente parce qu'elle ferait l'objet plus importante ? Quelles sont les discussions sur ce type de problématiques qui ont lieu dans la GNSO ?

JEFF NEUMAN : C'est une question difficile.

La réponse facile de dire que oui, le groupe écoute et se penche sur ces questions. Le groupe essaie de voir s'il y a des points de vue selon lesquels si nous décidons qu'il y a des catégories à l'avenir, faudrait-il établir une priorité par rapport à ces catégories ? Mais je pense que, pour ce qui est des besoins du

marché, c'est un aspect sur lequel se penche plutôt l'équipe de révision CCT. Et l'avis du GAC sur ces questions, c'est vraiment ce que l'on recherche.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

La Palestine.

PALESTINE : Vous savez tous ce qui s'est passé pendant la première série de gTLDs, les problèmes qui se sont présentés, et comme Jeff l'a dit, il faut apprendre des erreurs du passé. Je vais demander à Monsieur Neuman de bien vouloir faire référence aux problèmes que nous pourrions avoir dans la prochaine série de nouveaux gTLDs. Merci.

JEFF NEUMAN : Pardon, je n'ai pas très bien entendu avec mon récepteur.

Je crois qu'il y a une série d'enjeux qu'il faut prendre en compte et sur lesquels j'aimerais avoir des commentaires ou des retours. Parmi eux, les noms géographiques. Comme on l'a dit, ce sera le sujet à traiter pendant la réunion de Johannesburg.

Je vous rappelle que le 25 avril, il y aura un webinaire de préparation afin de pouvoir établir les bases pour étudier les

antécédents de cette question que nous traiterons à Johannesburg. C'est une séance de travail pendant laquelle nous ne voulons pas trop parler des antécédents, mais plutôt aborder la question actuelle.

Les noms géographiques sont sans doute un enjeu pour la communauté et il faut trouver une solution pour la prochaine série ou pour la prochaine fenêtre de présentation de candidatures.

Il y a sans doute d'autres défis ayant trait au soutien aux candidats. Il y a beaucoup de déception exprimée par les membres de la communauté, non seulement les gouvernements mais aussi d'autres secteurs de la communauté sur la manière dont ce programme a fonctionné.

Il faudrait faire des recommandations pour améliorer ce programme et avoir des candidats avec du soutien disponible, non seulement en termes économiques mais aussi pour la prise en charge du service nécessaire pour opérer un domaine de premier niveau. C'est sans doute une question que nous voulons aborder à l'avenir.

Comment aider ceux qui n'étaient pas au courant de la deuxième série ? Comment faire pour qu'ils connaissent la prochaine série ? J'utilise le mot « série » parce que c'est plus facile.

Il y a des difficultés qui apparaissent et qu'il faudrait aborder. Je crois que tout le monde est d'accord avec cet exercice d'établissement de priorités, avec l'aide du GAC et d'autres groupes.

Quelles sont, selon vous, les questions à résoudre avant l'introduction de nouveaux gTLDs ?

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Jeff. On parle du soutien aux candidats et je me rappelle de ce que vous avez toujours dit sur les sigles et acronymes. Je veux vous rappeler qu'il faut essayer d'éviter le langage crypté, parce qu'il est important d'utiliser des phrases permettant à ceux qui ne sont pas directement concernés par cette question de comprendre de quoi on parle.

Par exemple, le rapport CCT. C'est à dire qu'on peut parler des pays en voie de développement, des pays du Sud, ceci ne correspond à Jeff en particulier, mais à l'ICANN dans son ensemble. Lorsqu'on parle de procédures ultérieures, c'est aussi quelque chose qui n'est pas très clair. Il faut essayer de trouver des titres, des phrases faciles à comprendre et qui ne cachent rien, que ce soit de manière inconsciente ou consciente.

Je passe la parole au Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, monsieur le Président. Merci, Jeff, d'être ici et de nous aider à établir ce dialogue sur les nouveaux gTLDs et les éventuelles séries futures, ainsi que pour toutes les questions découlant de ce problème et devant être examinées minutieusement, tout en profitant de l'expérience de la série précédente. Je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, il faut tirer parti de l'expérience.

Je voudrais aborder trois questions.

Tout d'abord, les candidatures communautaires pour les nouveaux gTLDs que vous avez mentionnés. Le GAC a eu l'occasion de recevoir les recommandations et les analyses sont contenues dans le rapport présenté par le Conseil de l'Europe. Il y a eu des déclarations dans le communiqué du GAC de la réunion de Copenhague en ce sens. Et ceci est potentiellement un apport concret et important qui nous permet d'améliorer la gestion des candidatures communautaires dans une prochaine série.

Deuxièmement, le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC a fait ce matin une présentation très complète, en utilisant l'expérience d'experts du Royaume-Uni et de l'Europe, en ce qui concerne la protection des enfants. Ils ont fait référence au besoin d'établir des mesures de protection pour les TLDs dont les décisionnaires sont les enfants. Le renforcement et la

formulation explicites de ces mesures de protection par rapport à ces candidatures est un point important pour pouvoir considérer ceci comme une candidature potentielle.

Mon troisième point a trait aux mécanismes de protection des droits. Il existe un groupe de travail qui est actuellement en charge d'un PDP. Ce PDP s'intégrera au travail de ce groupe. Comment leur devoir d'action pourrait permettre une convergence et des résultats conjoints ? Voilà ce que je voulais dire tout en pensant à 2018.

JEFF NEUMAN :

Merci pour la question. Je prends note de la réunion du PSWG qui s'est tenue ce matin. J'ai participé à une partie de cette séance et nous recevrons avec plaisir les commentaires de ce groupe de travail. J'ai vu que dans votre présentation, il y avait des recommandations spécifiques sur la manière de réviser certaines parties du guide de candidature. J'en ai parlé avec eux après la séance et je les ai encouragés à présenter leurs considérations que ce soit au GAC, au nom de ce groupe, ou directement au sein du groupe pour en tenir compte.

Pour ce qui est des TLDs communautaires, le Conseil de l'Europe a présenté également au groupe de travail de PDP, le travail qu'il fait avec les communautés. Toute contribution du GAC sur des

recommandations spécifiques incluses dans ce document sera reçue avec plaisir.

Pour ce qui est des mécanismes de protection des droits – j’essaie de ne pas utiliser les sigles – cela fait référence à la protection de la propriété intellectuelle, dans le cas de nouveaux gTLDs, voici un des processus d’élaboration de politique qui fournira une base au travail que nous faisons. Il y a une première étape qui a trait aux domaines de premier niveau génériques, qui vise à l’introduction de ces nouveaux domaines génériques. C’est l’étape numéro 1. Nous attendrons les résultats de cette première étape et dès que cela sera adopté par le PDP, par le conseil de la GNSO, et dès qu’on aura reçu toutes les contributions. C’est-à-dire qu’on ne va pas réévaluer tout le travail, on prendra en compte tous ces commentaires, et on verra quel est l’impact du point de vue opérationnel et procédural afin de pouvoir mettre en place ces recommandations. Je ne veux pas que vous croyiez que nous allons refaire une évaluation.

Pour l’étape 2, pour les mécanismes de protection de droits, nous ferons une évaluation, c’est-à-dire que nous évaluons actuellement une politique de règlement de litige uniforme qui a déjà 20 ans, et ce n’est pas une exigence préalable. Elle n’a pas à être finie pour introduire les nouveaux gTLDs, parce qu’on évalue également les TLDs historiques. Je parle des noms

génériques de premier niveau, ainsi que des 1300 tout neufs qui ont été introduits.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Jeff. Je crois qu'il est important de présenter le mot complet, s'il faut le répéter, on vous permettra d'utiliser le sigle, mais la première fois, disons, toute la phrase complète pour que tout le monde puisse comprendre.

Je vous remercie parce que vous avez pris conscience de ce problème immédiatement et j'espère que vos collègues vous imiteront.

Il nous reste 16 minutes.

Morris, puis l'Iran, l'EBU, l'Indonésie, puis on verra.

Morris.

CHINE : Merci de nous donner l'opportunité de prendre la parole sur cette question et de montrer nos inquiétudes sur les nouveaux gTLDs. En ce sens, nous avons des préoccupations et je vais parler en chinois. Je vous demande donc d'utiliser vos écouteurs.

Concernant les nouveaux gTLDs, les mécanismes opérationnels actuels pour l'ouverture des nouveaux gTLDs sont liés à quatre questions, ou quatre recommandations.

La première a trait au transfert du processus des nouveaux gTLDs, des mécanismes de protection de droits, à la manière dont ces mécanismes sont mis en place. Pour ce qui de la période d'alerte du centre d'échange d'informations sur les marques, je crois que cette période est trop courte. On peut effectivement pas incorporé une protection aux droits des marques commerciales. Il faudrait faire une révision et faire des modifications.

Quant aux revenus issus des enchères, comment seront-ils utilisés ? Ce processus doit être plus transparent pour savoir à quoi ces fonds seront destinés.

Quatrièmement, le retrait des nouveaux gTLDs a un mécanisme qui n'est pas clairement définir et doit être plus clairement défini. Merci.

JEFF NEUMAN :

Merci. J'ai pris note de trois de ces questions, parce que j'ai eu des difficultés à vous entendre, mais je mentionnerai ces trois points et peut-être quelqu'un pourra-t-il m'aider pour le quatrième.

Je prends note des commentaires sur le centre de protection des marques et la sensation que la période d'alerte est trop courte. Cette question est analysée actuellement dans le PDP sur les mécanismes de protection des droits. Il s'agit d'un processus de PDP différent de celui de l'introduction des nouveaux gTLDs, mais je suis sûr que ce commentaire sera très utile.

En fait, je sais que l'on discute cette question dans la réunion. Il y aura une séance, demain je crois, du groupe de travail. J'espère que cela ne chevauche pas vos séances, mais il se peut qu'il y ait superposition, je crois. Mais le secrétariat pourrait peut-être vous aider à exprimer ce commentaire au sein de ce groupe. On serait très reconnaissants pour cela.

En ce qui concerne les revenus des enchères, il y a un groupe de travail intercommunautaire qui analyse justement ce point, pas pour voir la destination de ces fonds, mais plutôt sur le processus, afin de déterminer comment distribuer ces fonds. Il y aura également une réunion cette séance. Il y a un groupe qui travaille là-dessus et ils apprécieront vos commentaires.

Ensuite, j'ai pris note de votre remarque sur les retraits de noms de domaine de premier niveau. Si je comprends bien, vous parlez d'éliminer un domaine ou de supprimer un domaine de premier niveau. Vous avez raison en ce sens qu'en ce moment, il

n'y a pas réellement de processus pour supprimer un domaine de premier niveau.

Je crois que ce sont des commentaires vraiment importants, non seulement pour notre PDP, mais aussi pour le personnel qui travaille dans la division des domaines mondiaux de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : L'autre point avait trait aux droits des utilisateurs, et à la façon dont ils seront protégés. D'après ce que je comprends, lorsqu'on parle des droits des utilisateurs, il y a deux composantes. Premièrement, les droits fondamentaux des personnes à titre individuel, les droits de l'homme, et d'autre part, la protection de ces utilisateurs en tant que consommateurs.

En ce qui concerne le centre d'échange d'informations sur les marques, comme Mark l'a mentionné à plusieurs reprises, il essaie de coordonner et de diriger le traitement des questions liées à la protection des droits des marques commerciales. C'est un sentiment partagé par un grand nombre de représentants du GAC, cette période de 90 jours nous semble trop courte.

Mais il faut entendre plus de points de vue et voir s'il vaut la peine de faire une déclaration en ce sens, Mark l'a dit à plusieurs reprises. On est toujours occupés mais c'est une question

simple, alors si vous êtes d'accord pour faire une déclaration, veuillez vous manifester pour voir comment on peut procéder.

Pour ce qui est des enchères, je crois que la question n'est pas tellement liée à ce qu'il advient de l'argent, mais plutôt à pour quoi cet argent est-il utilisé, comment est-il distribué. Je crois que la question portait sur les avantages et les inconvénients de l'utilisation des enchères pour attribuer des noms de domaine de premier niveau.

JEFF NEUMAN :

Merci. Je m'excuse de ne pas avoir compris la quatrième partie sur les enchères.

Comment résoudre cette question ? La terminologie que nous utilisons, c'est comment résoudre les chaînes de caractères qui présentent des conflits ? Et bien entendu, avec la série 2012, on a fait des enchères publiques, comme mécanisme.

C'est une question qui est discutée dans la piste de travail numéro 3. Cette question n'a pas encore été abordée en détail. On le fera dans les mois qui viennent, mais il y a des discussions par rapport aux questions du commentaire numéro 2 de la communauté, où l'on fait référence à la résolution de conflits des chaînes de caractères. Nous recevrons avec plaisir vos avis à cet égard.

Je sais qu'il y a des recommandations dans le rapport présenté par le Conseil de l'Europe sur certains types de chaînes de caractères et sur comment résoudre les conflits qui peuvent apparaître, mais nous attendons tout autre type de recommandations.

Pour ce qui est des droits de l'homme, la protection du consommateur, les droits des utilisateurs, il y a sans doute une série de questions dans le commentaire numéro 2 de la communauté qui traite justement de ces questions. Ce type de droits a trait à tous les aspects du programme des nouveaux gTLDs de différentes façons, que ce soit à travers les mécanismes de protection de droits, les dispositions contractuelles avec les registres, ce qu'on appelle la spécification 11, ils sont examinés, donc nous recevrons tous vos commentaires avec plaisir.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour votre réponse.

L'Iran.

IRAN : J'ai une question à poser, un commentaire et une suggestion.

La question est la suivante : existe-il un principe de non-discrimination des candidatures dans le processus ? Existe-il des restrictions pour certains pays ou des candidats à cause de certaines questions qui les empêcheraient de présenter une candidature ? C'est une question centrale et j'espère que le secrétariat reflètera à partir de cette réunion que cette question est importante pour nous. Nous croyons qu'il faut savoir s'il y aura une approche établissant une discrimination des candidatures, ce qui pourrait être dangereux à l'avenir.

Mon commentaire a trait à l'approche « premiers arrivés, premiers servis ». Cette idée est en rapport avec la protection des droits. La deuxième approche est associée à une date exacte.

Celui qui arrive en premier, le 1^{er} janvier 2020, a le droit d'être protégé comparé à celui qui arrive en deuxième, le numéro 002. C'est quelque chose difficile à maintenir, on peut envoyer une candidature incomplète.

Troisièmement, il y a le problème de l'argent, on peut recevoir des centaines de candidatures, mais malgré les droits de protection des données, l'argent se retrouve toujours au milieu. Ça, on l'a fait dans d'autres parties de la société.

La deuxième partie de mon commentaire, c'est que les enchères sont exclus dans l'option « premiers arrivés, premiers servis ».

Ces deux méthodes s'excluent mutuellement. Ceci n'est pas indiqué dans votre processus et je crois que vous devriez y réfléchir.

Je suggère, si c'est possible, d'avoir un courriel pour que les collègues du GAC ou ceux qui auraient besoin d'une clarification puissent communiquer avec vous et Avri. Ce courriel devrait être disponibles à d'autres aussi, car peut-être que votre réponse est très bien et cela pourrait être utile à d'autres.

Voilà donc mes commentaires et ma question.

JEFF NEUMAN :

Je vais commencer par le dernier commentaire. Je pense que c'est une très bonne idée d'essayer d'avoir une sorte de base de connaissances, ou des questions fréquemment posées. L'ICANN a un site où ces questions se trouvent. Donc je pense que c'est une bonne idée de mettre en place quelque chose de ce genre, avec le personnel de l'ICANN pour regrouper toutes les questions.

En ce qui concerne vos commentaires par rapport à « premiers arrivés, premiers servis », je pense que vos remarques sont tout à fait pertinentes et seront très intéressantes à inclure dans le travail du groupe de travail.

Je peux vous dire que ces risques ont fait l'objet de discussions et, en ce moment, le groupe n'est pas encore arrivé à une conclusion quant à savoir s'il faut adopter l'approche « premiers arrivées, premiers servis », ou bien s'il faut adopter une toute autre approche.

Ensuite, vous avez fait des commentaires sur les enchères, qui sont tout à fait pertinents, à savoir que si nous adoptons l'approche « premiers arrivés, premiers servis », il n'y aura pas d'enchères.

Je prends note de votre commentaire sur le fait que l'approche « premiers arrivés, premiers servis » crée le risque d'avoir ce qu'on pourrait appeler un marché secondaire de revente de ces noms de domaine à d'autres personnes.

Ce qui m'amène à l'idée qu'il serait peut-être utile de parler de la question des frais à appliquer pour un nouveau nom de domaine. Il ne s'agit pas forcément de parler de montant, mais plutôt de la méthodologie à appliquer pour déterminer ce prix.

Au cours de la dernière série, ce prix était fixé sur l'idée que l'on devait rentrer dans ses frais. Il fallait donc estimer les coûts impliqués par l'évaluation de la candidature, le fait de devoir régler des litiges le cas échéant, et un troisième élément de ce calcul consistait à essayer d'estimer un coût historique qui rattraperait le coût impliqué au fil des années.

À l'avenir, le coût historique ne s'appliquerait plus et il n'y aurait peut-être de fonds consacrés à la résolution de litiges.

La question est de savoir quelle serait l'estimation de ces coûts. Cela devrait-il coûter – et je dis n'importe quoi – 5000 dollars d'évaluer une candidature ? Alors, est-ce que ce prix serait un problème pour une candidature ? Existe-il un risque d'avoir un prix trop faible ? Pourrait-il y avoir spéculation par la revente si ce prix est trop faible ? Donc, si le prix est plus bas, nous aurons plus de candidatures, mais cela risque de compromettre, en quelque sorte, la qualité des candidatures.

Tous ces facteurs doivent être analysés et pesés, et ce sont des domaines sur lesquels se penche l'équipe de révision CCT.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je pense que c'est une discussion tout à fait pertinente, cette discussion sur les prix. Essayer de réfléchir à un prix idéal qui pourrait avoir des avantages et des inconvénients, cela pourrait entraîner différentes conséquences suivant qu'il est plus élevé ou plus bas.

IRAN : Ma question faisait référence à la non-discrimination. Je vous demande, s'il vous plaît, monsieur le Président, d'examiner cette question car elle est vraiment très importante.

THOMAS SCHNEIDER : Bien sûr.

PAKISTAN : Une candidature à 185 000 dollars est suffisante, mais ce pourrait être trop cher pour les pays en développement. Il faudrait un équilibre. Nous ne demandons pas que ce soit 500, mais 185 000, ça crée des barrières pour les pays en développement.

THOMAS SCHNEIDER : Je vous prie de répondre à la question de l'Iran, puis à la deuxième question.

JEFF NEUMAN : Oui. Je pense que c'est un domaine sur lequel nous souhaitons obtenir vos retours, mais il s'agit aussi d'un aspect juridique, donc il nous faudra un conseil juridique sur ce point. C'est quelque chose de complexe, je n'ai pas d'expérience dans ce domaine.

Mais bien entendu, tous vos commentaires à ce sujet seraient très utiles et le groupe de travail PDP demandera également l'avis des conseillers juridiques de l'ICANN afin de traiter cette question.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que c'est intéressant de faire passer le message à l'ICANN, parce que c'est l'ICANN, dans son rôle, qui doit s'en occuper.

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi, est-ce que je peux parler ?

THOMAS SCHNEIDER : Nous n'avons plus de temps. J'ai l'Indonésie, la Commission Européenne. Donc, je vais donner une minute à chaque membre, puis nous clorons la séance. Merci.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TV : Merci. La réponse de Jeff n'était pas utile, malheureusement. Le rapport dit que le CCTRT a trouvé que si le programme gTLD est assez nouveau et que les données ne sont pas complètes. Donc, nous parlons d'un sujet sur lequel nous ne disposons pas de suffisamment de données.

Ensuite, ce que je voulais dire concerne les TLDs qui n'ont pas encore été délégués, il y a à peu près 90 TLDs pas encore délégués. Cette question ne les concerne pas en eux-mêmes, mais plutôt le fait que nous ayons encore un problème par rapport à la protection complète des noms géographiques, car

ce sont ces 90 TLDs qui posent toujours problèmes. Donc l'analyse de ces 90 TLDs pourrait nous aider à résoudre les problèmes à venir. Je pense que c'est une question importante.

J'ai lu que vous n'étiez pas sûr d'avoir entendu les solutions proposées par le Conseil de l'Europe, j'ai ici un exemplaire du document pour vous, si vous le voulez.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. L'Indonésie.

INDONÉSIE : J'ai une question pour Jeff. Hier, j'ai dit qu'il y a des chaînes de caractères qui peuvent être tout à fait acceptables aujourd'hui mais pourraient devenir sensibles dans quelques années, par exemple, .AFRICA. Beaucoup de gens sont curieux quant aux complexités de .AFRICA. .ASIA également a été utilisé quelques années, parce que, peut-être, à l'époque, ce TLD n'était pas aussi important qu'il pourrait l'être à l'avenir, ou que les gens n'étaient pas tout à fait conscients de son importance. Mais peut-être que maintenant, des pays asiatiques pourraient déposer des plaintes concernant son utilisation.

Donc, ce que je veux dire, c'est quel est le statut juridique lorsqu'une chaîne a été déléguée ? Est-il possible qu'à cause d'un certain nombre de plaintes, l'utilisation de certains

domaines puisse être interrompue et qu'ils ne soient pas utilisés pendant quelques années ?

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Jusque pour rebondir sur ce qui a été dit par rapport aux coûts des candidatures, je pense que ce que le collègue du Pakistan a dit est tout à fait pertinent. Les parties prenantes des pays en voie de développement rencontrent des difficultés à ce niveau.

Ensuite, nous voyons qu'il y a eu, dans cette série, un nombre croissant de candidatures des entreprises, ce qu'on appelle les candidatures à des TLDs de marques. Il faudrait donc voir dans quelle mesure pourrait attirer les petites et moyennes entreprises.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je vais essayer de consacrer 10 secondes à chacun de mes trois points.

D'abord, en ce qui concerne les données CCT, l'équipe de révision du CCT est arrivée à des conclusions en l'absence de plus de données, sachant qu'avec plus de données, nous aurions des conclusions plus solides, mais cela ne veut pas dire que les conclusions ne sont pas pertinentes. Bien sûr, plus d'informations, ce serait utile.

Nous travaillons avec une cible toujours en mouvement, parce qu'à chaque fois que nous finissons d'étudier une période ou une part de marché, d'autres chaînes viennent s'ajouter ou viennent d'être déléguées.

Ensuite, en ce qui concerne le coût, il y a eu un processus de réduction du coût des candidatures pour les pays du Sud, mais ce processus n'a pas été utilisé efficacement. C'est pour cela qu'on recommande que l'on penche sur cette question dans une série ultérieure.

Pour ce qui est des candidatures communautaires, cela a été également étudié par le rapport CCT et je pense que Jeff aura l'occasion de lire ce rapport en détail.

THOMAS SCHNEIDER : Je m'excuse auprès de ceux qui n'ont pas pu prendre la parole, mais nous n'avons pas beaucoup de temps.

ALLEMAGNE :

Merci de me donner la parole. C'est par rapport à la question du prix des candidatures. Je pense que l'idée de réduire les prix est bienvenue parce qu'il existe un besoin de réduction de ces frais. On pourrait essayer de trouver des mécanismes pour que la spéculation devienne moins attirante, moins intéressante pour les spéculateurs.

On a vu que c'est un point qui intéresse les collègues, la réduction de la spéculation en lien avec le prix des candidatures.

THOMAS SCHNEIDER :

Je vous rappelle qu'après la pause, nous avons une réunion avec la ccNSO.

Une remarque au sujet des prix. Les prix sont importants, mais ils ne sont qu'une partie des coûts impliqués la candidature. Il y a des consultations, des évaluations, beaucoup de coûts associés à la préparation de la candidature, donc le prix n'est qu'une petite partie du problème. C'était juste une remarque que je voulais faire.

Ensuite, pour répondre à l'Indonésie par rapport à l'arrêt d'un nom de domaine, il y a un contrat entre le candidat et l'ICANN et il existe des dispositions du côté de l'ICANN afin de permettre ou non de modifier les choses. Je crois qu'à moins que le contrat n'arrive à expiration ou qu'il soit exécuté sous certaines

conditions, je vois mal que l'on puisse arrêter un domaine pendant plusieurs années avant que le contrat n'arrive à expiration, à moins que l'on ajoute une date d'expiration différente.

Jeff, pourriez-vous essayer de répondre aux questions posées ? Ensuite, nous passerons à la pause café.

JEFF NEUMAN :

Merci. J'apprécie énormément les commentaires que vous avez faits par rapport au prix. C'est exactement le type de retours que nous souhaitons obtenir de vous. Ça nous est extrêmement utile et ces commentaires sont donc tout à fait bienvenus.

Certaines questions concernent le travail du groupe de travail chargé de la concurrence, du choix et de la confiance des consommateurs. Ces commentaires seraient intéressants pour eux, donc je vous encourage à répondre à leur rapport et à leur faire part de vos commentaires.

J'ai écrit ici vos commentaires, j'en ai pris note, je tiens à remercier tous les membres du GAC pour votre participation. Je veux remercier également Avri Doria qui est ici dans la salle et est co-présidente du groupe. Merci encore de m'avoir invité, et j'espère que nous pourrons continuer nos discussions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Jeff. Merci, Avri. Nous savons que vous vous cachez mais nous savons où vous trouver.

Merci à tous pour cet échange qui a été très riche et très utile.

Maintenant, nous avons une pause café et nous reprenons à 11 heures pile. Merci.

Nous devons trouver un moyen d’aborder ces questions, nous devons aboutir à un processus pour répondre à ce questionnaire. Peut-être que nous vous demanderons un peu plus de temps pour répondre aux questions, mais [nous n’en sommes pas encore là].

[PAUSE]